



SERVICES PUBLICS

Répondre aux besoins des populations pour plus de cohésion sociale et pour un véritable aménagement du territoire

Les services publics avec leur conception de « missions d'intérêt général » découlent des constructions historiques propres à notre pays, à ses luttes sociales qui ont fondé leurs évolutions. Ces missions recouvrent à la fois des missions sociales, des missions économiques, des missions socio – culturelles en capacité d'assurer une véritable cohésion sociale et un développement harmonieux des territoires.

Les nationalisations de 1945, dans une France en ruine, ont doté le pays d'un secteur public industriel fort et diversifié qui a appuyé son développement sur l'existence de grands services publics nationaux. Les monopoles publics ainsi constitués de droit ou de fait, ont permis la réalisation d'infrastructures de transports, de communications et télécommunications, de productions énergétiques ...qui ont fait preuve d'efficacité et que le monde nous envie.

Ce maillage du territoire a insufflé le décollage économique du pays notamment durant la période communément appelée « les 30 glorieuses ». Mais c'est depuis la fin des années 60, que les idées libérales venues des Etats Unis, soutenues peu ou prou par les gouvernements successifs, ont conduit à la dégradation constante de l'égalité d'accès aux services publics entre citoyens et territoires.

LES SERVICES PUBLICS : PROPRIETE DE TOUS ET DE CHACUN

La construction historique des services publics nous conduit à affirmer que ceux-ci appartiennent à la nation toute entière. En aucun cas, leur évolution ne doit être le choix de décisions le plus souvent situées au niveau hiérarchique et/ou imposées par les exécutifs des assemblées élues.

Les « chartes » ou autres « schémas » d'organisation des différents services publics élaborés sans aucune concertation, s'inscrivant dans la mise en cause des monopoles publics, leur déréglementation et l'ouverture à la concurrence figent les prestations dans un socle minimal, accompagnement du « Service Universel ». Ce dernier étant au Service Public ce que le RMA est au SMIC.

De leur application fondée sur des critères de rentabilité financière immédiate et de gestion par objectif et type de produits ou clientèle naissent des zones de « pauvreté » urbaines ou rurales. La Creuse et de nombreux autres départements sont touchés. « *Ils ne mourront pas tous, mais tous seront atteints* ».

Ce recul des missions, de la place et du rôle des services publics appelle un nouvel examen des rapports entre services publics, fonctions publics et usagers/citoyens.

Les services publics ont besoin de :

DEMOCRATIE INTERNE :

➡ Les statuts, fruits d'une longue histoire de luttes et de rapports de forces comportent droits et garanties, devoirs et obligations : Il convient de les renforcer.

➡ Les organismes de concertation sont entravés par les politiques en œuvres. Ceux-ci deviennent des chambres d'écoute ou d'enregistrement sans réel pouvoir d'intervention des agents concernés. Il faut les consolider, les améliorer et les élargir.

DEMOCRATIE EXTERNE :

➡ Les usagers doivent pouvoir exprimer, vis à vis des services publics et en leur sein, leurs besoins, leurs attentes, faire entendre leurs propositions et vérifier leur satisfaction. Il y a donc nécessité de lieux d'expression des besoins, et aussi d'exigences de contrôle et de transparence à satisfaire, qui suppose démocratie et indépendance au lieu de la tutelle économique et financière qui s'exerce aujourd'hui.

QUEL ROLE DES COLLECTIVITES PUBLIQUES ?

Les collectivités publiques doivent être les garantes des usages ou fonctions attendues des services publics.

Les droits de chaque citoyen ne peuvent se négocier dans chaque « portion » de territoire. C'est pourtant le sens de la loi « *libertés et responsabilités locales* » promulguée le 17 août dernier. S'il convient d'admettre que certains services publics constituent en quelque sorte le prolongement de compétences ou de responsabilités de l'Etat, avec plus ou moins d'identification propre et d'autonomie du service lui-même, la CGT ne saurait accepter que d'autres services, plus spécialisés, s'identifiant à l'ensemble de la nation (EDF – GDF – SNCF – France Télécom – La Poste ...) soient abandonnés au moins partiellement à la seule volonté des collectivités territoriales (région – départements – communes) qui en acceptent ou non le financement. C'est une situation paradoxale qui consiste à faire payer plus les territoires les plus pauvres et de surcroît, faire payer 2 fois

l'utilisateur (1 première fois par son impôt et la 2^{ème} fois lorsqu'il utilise le service). C'est le cas dans notre département avec par exemple le financement des pylônes pour les mobiles au profit d'opérateurs qui par ailleurs engendrent des profits substantiels et la création d'un réseau haut débit –injustifié puisqu'il va se juxtaposer à un autre réseau-

Cette « soumission », voire « acceptation » des collectivités territoriales aux exigences et choix de gestion des services publics ne peut et ne doit se poursuivre sans intervention et concertation des usagers et des représentants des personnels concernés.

D'autre part, transférer les charges des services publics incombant à l'Etat dans un cadre de « libre - entreprise » et de « loi du marché » sans souci de cohérence nationale et d'aménagement harmonieux du territoire ne peut d'aucune manière être les références de la fonction publique et des services publics...sauf à envisager leur disparition !

SERVICES PUBLICS ET « EMPLOI PUBLIC »

Le service public nécessite des garanties de haut niveau pour ses personnels permettant de répondre aux exigences de neutralité, d'égalité d'accès pour tous, de laïcité, de continuité... :elles sont constitutives de garanties pour l'utilisateur citoyen.

Or, l'emploi public est fortement remis en question (privatisation, explosion de la précarité, modification des statuts d'employeurs publics) parce qu'il est devenu, dans son volume comme dans son contenu, incompatible avec les choix politiques ultra-libéraux, la construction européenne et les critères de convergence qui y président.

Le pays a besoin d'interventions publiques, de services publics dégagés des critères de rentabilité financière, appuyés sur les réponses aux besoins sociaux, individuels et collectifs.

Cela nécessite et passe par l'emploi public. Les garanties des personnels ne sont donc pas un obstacle mais au contraire un atout pour le service public, pour l'ensemble des salariés. Référence sur bien des points, tout recul est un recul pour tous.

Soumettre l'emploi public à des systèmes de gestion de type patronale, c'est soumettre tout le fonctionnement du service public à une logique de rentabilité, c'est s'attaquer à l'essence même du service public.

SERVICES PUBLICS ET « PLEIN EMPLOI »

Les enjeux du plein emploi concernent les services publics dans leur rapport à l'industrie comme l'emploi public concernent les entreprises dans leur rapport au service public.

La fermeture de lieux de service public, l'abandon d'investissement et d'une politique d'entretien n'accompagnent pas seulement la casse de l'emploi productif, mais constituent un élément d'anticipation à la désindustrialisation.

Parallèlement, les délocalisations des entreprises, leur abandon de pans entiers de leur activité, n'accompagnent pas seulement la casse de l'emploi public, mais constituent un élément d'anticipation à la casse des services publics. **Entreprise et Service Public se nourrissent réciproquement, ils ont une responsabilité sociale commune à assumer.**

Dans notre département comme dans beaucoup d'autres, l'ensemble des services publics constituent à la fois le 1^{er} pôle d'emplois stables et qualifiés mais aussi le 1^{er} pôle des emplois précarisés. Peser sur la politique de l'emploi dans les services publics en faveur de l'emploi stable, c'est intervenir directement sur la situation de l'emploi en général.

L'Etat et les collectivités locales, chacun pour ce qui les concerne, doivent garantir l'égalité de traitement des citoyens sur l'ensemble du territoire. Les salariés, les usagers, les citoyens doivent être placés en capacité de disposer des éléments d'appréciation et d'intervention sur toutes les décisions et choix en matière d'aménagement du territoire. La CGT se prononce pour :

- ▶ un bilan contradictoire sur les conséquences des lois de déréglementation depuis les 2 dernières décennies
- ▶ que certains services et équipements soient soustraits à la gestion sur critères marchands.
- ▶ que soit renforcée la notion de décentralisation. L'Etat doit créer les conditions pour éviter les risques de que soient créées les conditions permettant le maintien et le dynamisme des collectivités locales au plus près possible des citoyens. Les mécanismes et structures de coopération intercommunale et inter-collectivités territoriales doivent évoluer de façon à ce qu'ils soient fondés sur le libre choix, la démocratie et la transparence et favorise une meilleure réponse aux besoins. La CGT est opposée à certaines pratiques d'intercommunalité qui conduisent à éloigner les centres de décision des citoyens et qui favorisent une concentration des pouvoirs et moyens au service de projets sélectifs, souvent peu soucieux des besoins réels des populations
- ▶ une amélioration de l'efficacité des mécanismes de péréquation et de solidarité sur l'ensemble du territoire. Cela suppose que l'intervention publique pèse en amont sur les choix et mécanismes à l'œuvre plutôt que d'essayer d'en corriger après coups les dégâts et les conséquences.

C'est pourquoi la CGT propose la mise en place de normes publiques (sociales – fiscales ...) qui encadrent les conditions de concurrence, réintègrent les coûts rejetés sur la collectivité, prennent en compte les exigences d'aménagement du territoire, impulsent la cohérence et la convergence des interventions des différents acteurs.

Si les services publics sont au centre de débats passionnés et d'offensives patronales ou gouvernementales, c'est qu'ils sont des enjeux économiques, sociaux, politiques et moraux fondamentaux qui déterminent des choix de société.

Ce sont ces raisons qui conduisent la CGT à tout mettre en œuvre pour imposer des choix qui répondent aux besoins des citoyens, des population et de la nation toute entière.

L'Union Départementale CGT appelle la population à exprimer ses besoins de services publics sous les formes les plus adaptées et poursuivre la mobilisation pour en imposer la satisfaction et propose de participer massivement au rassemblement du 10 mars à 10 h30 devant l'hôtel de ville de Guéret et à la manifestation à l'appel de la Confédération Européenne des Syndicats à Bruxelles le 19 mars prochain.